

Au cœur de l'actu

N°1

Février

2020



L'édito

Nous sommes heureux de publier le premier numéro de la Gazette du Spelc Centre Poitou-Charentes. Cette revue complète toutes les informations mises à votre disposition sur notre site ouvert à tous, envoyées à tous les adhérents et aux enseignants à leur adresse académique.

L'activité syndicale est riche en événements divers auxquels nous devons faire face. Dans chaque numéro, nous vous présenterons le travail de notre équipe et nous développerons un sujet d'actualité.

Cette fois, vous pourrez prendre connaissance de notre analyse sur la (non)-revalorisation du salaire des enseignants. Nous savons que vous êtes attachés à connaître notre position sur les sujets d'actualité. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires lors de nos rencontres, par mail ou sur Facebook. Ceux-ci enrichiront nos débats.

Notre équipe est à votre service.

Martine Schulé

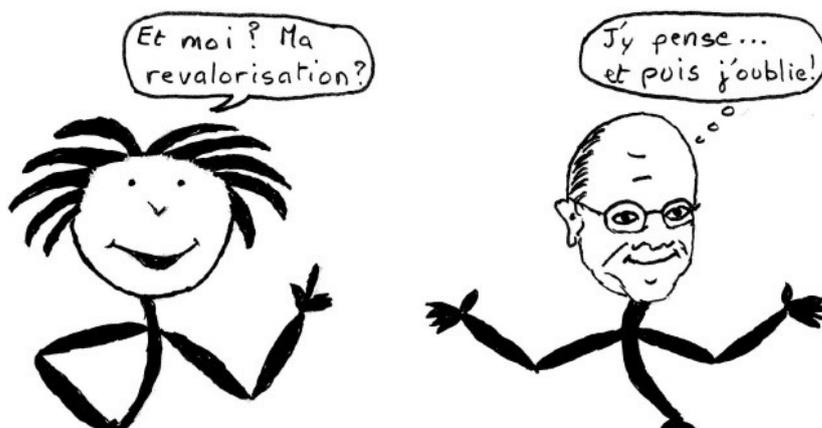
La gazette du Spelc Centre Poitou-Charentes

Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50

Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26

Mail : secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr

"500 millions pour les enseignants!"



Revalorisation du salaire des enseignants. Faut-il y croire?

Nous faisons le tour de la question pages 2 et 3.

Sur le terrain



La mise en place des CSE, le Spelc très actif à chaque étape

Le comité social et économique se substitue aux délégués du personnel et au comité d'entreprise. Depuis plus d'un an, le Spelc est engagé aux quatre coins de nos deux académies.

Les établissements concernés par le CSE, ayant au moins onze salariés équivalent temps plein enseignants compris, avaient jusqu'au 31 décembre 2019 pour mettre en place cette instance.

Les responsables du Spelc Centre Poitou-Charentes ont dû se « démultiplier » pour répondre aux nombreuses invitations à négocier les protocoles préélectoraux. Ils ont veillé à ce que la réglementation soit respectée à propos de l'établissement des listes électorales, de l'organisation matérielle du scrutin ou de la validité des candidatures. Ils ont assisté aux dépouillements. Les premiers résultats sont venus récompenser leur engagement puisqu'ils mettent en évidence une présence accrue des élus du Spelc CPC dans les établissements.

Le Spelc poursuivra ses efforts pour la mise en place de ces CSE, en proposant une formation aux élus et en les accompagnant dans leur demande de paiement des heures de délégation. Vous pouvez suivre les débats et les annonces de votre CSE au fil des comptes-rendus affichés après chaque réunion.

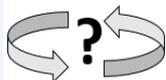
Elections du CSE à l'ESB de Bourges

« Quand la persévérance finit par payer »

Le travail effectué dans cet établissement a connu maintes péripéties. Pas moins de cinq rencontres ont été nécessaires pour parvenir à un accord préélectoral. Au passage, une assignation de l'employeur représenté par le chef d'établissement qui persistait dans son refus d'appliquer la réglementation. Il a été condamné par le tribunal d'Instance de Bourges à verser 1500 euros au Spelc Centre Poitou-Charentes.

Finalement, le scrutin a conforté la présence du Spelc dans le CSE de l'Ogec de l'Ensemble Scolaire Bourges Centre. Avec 8 élus titulaires sur 10, le Spelc est le seul syndicat représentatif dans l'établissement.

Cet exemple, lui, n'est pas représentatif de ce qui s'est produit dans la majorité des établissements. Bien des présidents d'Ogec ont compris l'intérêt d'installer un CSE en partenariat avec les organisations syndicales.



Revalorisation du salaire des enseignants. Faut-il y croire?

Le salaire des enseignants en France est un sujet qui revient régulièrement sur la table. Il est souvent indiqué que ces salaires sont bien inférieurs à ceux de nos voisins européens. Les enseignants sont soutenus par l'opinion publique plutôt favorable à une revalorisation. Même si des enquêtes montrent que ce soutien est à nuancer en fonction des catégories de personnes interrogées. Depuis quelques mois, le chef de l'Etat et le ministre de l'Education ont régulièrement parlé de revalorisation du métier d'enseignant et parfois promis un effort sur les salaires. Le problème est évidemment le poids d'une telle mesure sur les finances de l'Etat. Alors, faut-il croire à une réelle progression des salaires dans un avenir proche ? Faisons le tour de la question.

Dans « Regards sur l'éducation », l'OCDE publie chaque année des données statistiques et des éclairages instructifs sur l'état de l'éducation dans le monde. A la différence des enquêtes les plus courantes qui n'affichent que des données généralement brutes du niveau de salaire, l'OCDE prend en compte d'autres paramètres dont le nombre d'élèves.

Un coût salarial « modérément faible »

C'est ainsi que nous apprenons que si les salaires moyens des enseignants ont augmenté dans les pays de l'OCDE, la moyenne du nombre d'élèves par classe aussi. L'édition 2018 classe la France dans un troisième groupe, celui des pays qui ont un coût salarial des enseignants par élève « modérément faible ». La France est le seul pays de ce groupe à avoir un PIB par habitant supérieur à la moyenne. Précisons que tous les autres pays d'Europe occidentale sans exception sont mieux classés. Pour résumer, nous pouvons dire que la France fait partie des pays riches mais qu'elle n'accorde pas un niveau de rémunération à ses enseignants à la hauteur de cette richesse.

Pour faire évoluer le salaire dans le système actuel, trois méthodes sont utilisées.

Accélérer la montée en grade dans les échelons.

C'était la promesse de la récente réforme avec les rendez-vous

de carrière (PPCR) qui se sont substitués aux traditionnelles inspections. Ce dispositif, qui ne s'appuie par ailleurs sur aucun critère objectif, n'accélère l'avancement que d'un nombre très limité d'enseignants. Le calendrier des accords PPCR n'a pas été respecté. Il y a un véritable embouteillage pour le passage à la hors classe, notamment dans le premier degré qui affiche un retard considérable.

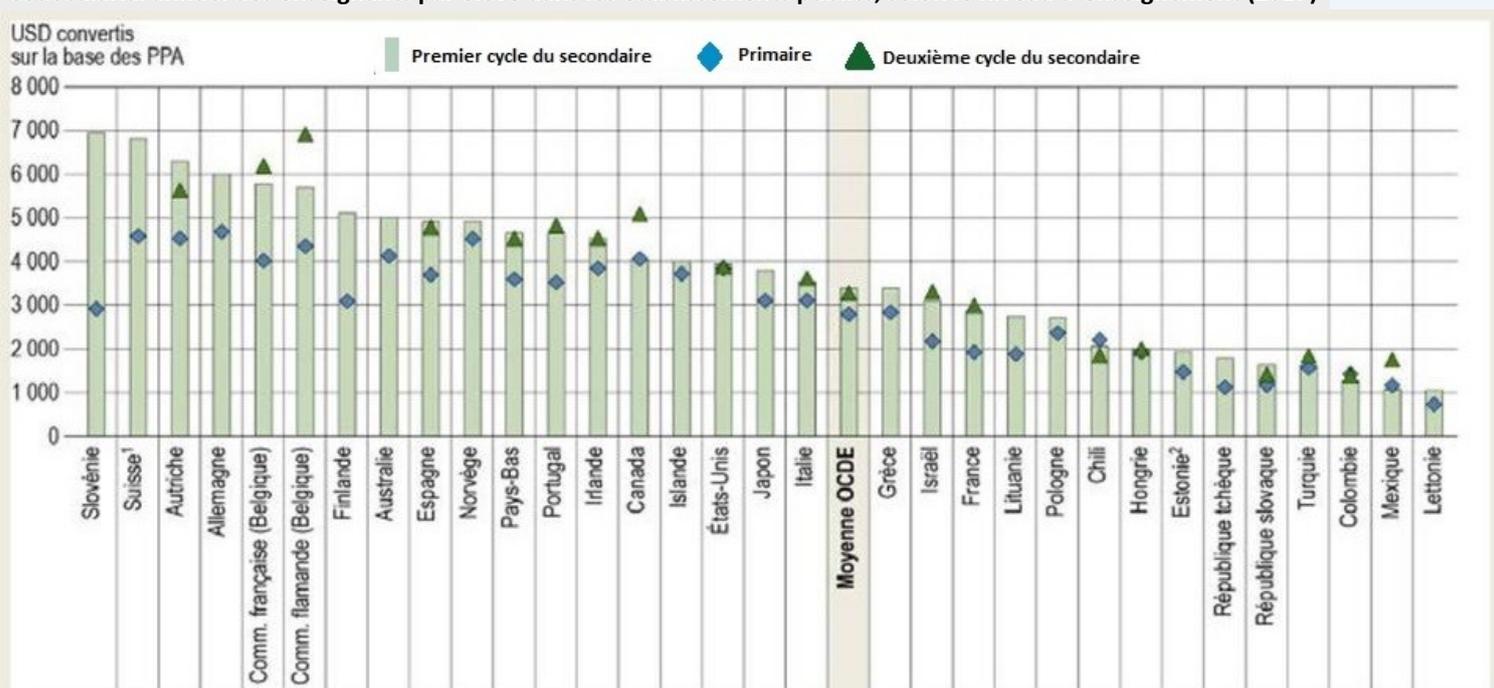
Augmenter le point d'indice.

Chaque année, une négociation a lieu entre le gouvernement et les organisations syndicales à propos du niveau de majoration du point d'indice. Mais c'est bien le gouvernement qui fixe la majoration quand il ne décide pas de son gel, une solution de facilité choisie pour enrayer le déficit budgétaire. C'est ainsi que de 2010 à 2016 le point d'indice a été gelé.

Créer des primes.

Les enseignants du premier degré ont obtenu le versement de l'ISAE depuis 2013. Une prime de 100 euros brut par mois pour des personnels à qui on demande toujours plus en dehors des 26 heures hebdomadaires de présence devant les élèves. Dans le second degré, l'ISOE a une partie fixe versée à tous et une partie variable attribuée aux professeurs principaux en fonction des niveaux. Dans les établissements, il est souvent compliqué

Coût salarial annuel des enseignants par élève dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2017)



1. Salaire statutaire des enseignants après 10, et non 15 ans d'exercice.

2. Salaire statutaire des enseignants en début de carrière, et non après 15 ans d'exercice.

Source : OCDE (2019).

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du coût salarial annuel des enseignants par élève dans le premier cycle du secondaire.

de trouver des volontaires, ces primes n'étant pas suffisamment conséquentes au regard de l'engagement demandé et du temps passé.

En réalité, ces trois leviers ne sont vraiment pas efficaces pour faire évoluer de façon significative les salaires des enseignants. La dernière réforme d'envergure qui a eu un réel impact sur les revenus des enseignants remonte à la loi d'orientation sur l'éducation N°89-486 du 10 juillet 1989 avec la création du corps des professeurs des écoles. Cette évolution a permis aux enseignants du premier degré d'avoir une carrière vraiment plus rémunératrice. Depuis, les gouvernements successifs ont tiré sur la corde et, trente ans après, le projet de réforme des retraites s'annonce pénalisant pour les enseignants.

Une promesse sur les salaires

Pour répondre aux oppositions à la réforme et pour compenser cette baisse, le ministre a promis des mesures inédites sur le sujet des salaires. Il a voulu inscrire la revalorisation salariale des enseignants dans l'article 1 de la loi sur les retraites, une revalorisation qui serait mise en place dans le cadre d'une loi de programmation.

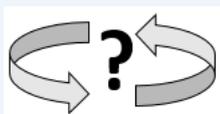
Mais le Conseil d'Etat a rendu son avis le 22 janvier : imposer une loi de programmation dans une loi est contraire à la constitution. Une fois de plus, une annonce qui tombe à l'eau et toujours aucune certitude sur une réelle revalorisation des salaires.

Cet épisode fait suite à de nombreuses sorties médiatiques qui étaient destinées à imprimer l'idée d'une augmentation des salaires. A la rentrée, c'est le Jean-Michel Blanquer en personne qui a mentionné « un coup de pouce financier de l'ordre de 300 euros pour tout le monde en 2020 ». Au mois de décembre, Gérald Darmanin, le ministre chargé du Budget, a prétendu sur un plateau télé que « Monsieur Blanquer avait été le ministre qui avait le plus augmenté le salaire des enseignants ». Des phrases qui semaient le doute plus qu'autre chose.

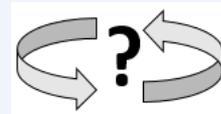
Des propos explicites

Après vérification, les augmentations évoquées correspondent tout juste aux effets attendus de la réforme du gouvernement précédent. Une vraie nouvelle mesure concerne les enseignants du secondaire travaillant en REP. C'est intéressant, mais elle ne répond pas aux attentes de l'ensemble des personnels. Pour être honnête, les propos du ministre étaient explicites à la fin du mois d'août 2019. « *Il y a eu précédemment des accords que nous sommes en train de budgéter. On a tout de même une part de mérite quand on réussit à financer cela, je tiens à le dire quand même* ». Ces deux phrases donnent nettement moins d'espoir que certaines grandes annonces.

Si on lit entre les lignes, il faudrait donc se contenter que l'Etat réussisse à financer l'existant et ne pas trop en demander.



Alors, sur qui ou sur quoi faut-il compter ?



Suivre la procédure

En premier lieu, il faut compter sur soi-même. Pour avoir une chance de profiter du dispositif PPCR existant, il est impératif de suivre la procédure de très près. Un enseignant sous contrat avec l'Etat doit absolument consulter sa boîte mail académique de façon régulière. Il s'agit d'un outil de travail fourni par les services de notre employeur. C'est par ce biais que nous sommes prévenus de l'échéance et des formalités à accomplir. Il est recommandé de compléter son CV et ses états de service sur I-Professionnel. Remplir correctement ces formalités peut influencer positivement le regard de l'administration.

Depuis la mise en place des PPCR, il est indispensable de faire le point avec son chef d'établissement qui participe à l'évaluation, avant le rendez-vous de carrière. Après la visite de l'inspecteur, des recours sont possibles si vous n'êtes pas d'accord avec les résultats de l'évaluation que vous recevez dans votre boîte mail académique. Mais les délais sont très courts. Il est vivement conseillé de contacter au plus vite les responsables du Spelc si vous envisagez une contestation.

Revendiquer

Collectivement, il est important de se mobiliser sur ce sujet. Trop souvent, la revendication salariale réapparaît à l'occasion de la contestation d'une réforme ou suite à l'agression d'un professeur. La charge de travail imposée a augmenté, le salaire doit suivre. Tout simplement.

Cette revendication n'est absolument pas incompatible avec le volontariat souvent mis en exergue dans nos établissements. On peut tout à fait être volontaire pour effectuer des tâches exceptionnelles dans son établissement et défendre l'idée d'un salaire revalorisé, à la hauteur des missions d'enseignement ou d'accompagnement qui sont exigées par l'Education nationale.

Un autre facteur va peut-être jouer en la faveur de cette cause. C'est la difficulté rencontrée pour recruter. L'attractivité du métier est en perte. La chute du nombre d'inscriptions aux concours devrait faire réfléchir. A un moment, l'Etat sera obligé de prendre des décisions pour inverser cette tendance car le recours massif aux délégués auxiliaires a atteint ses limites.

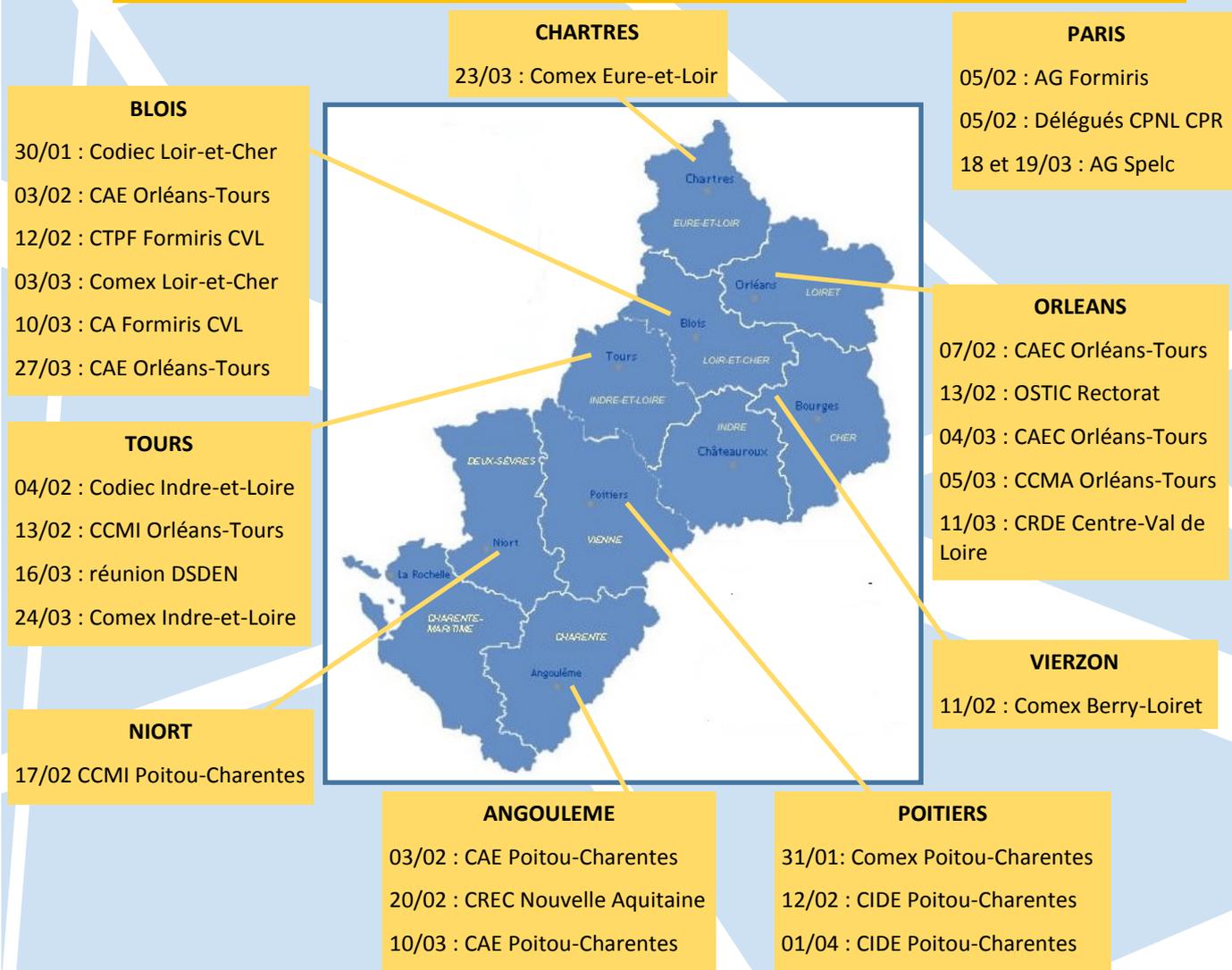
L'impression qui prédomine, c'est que le gouvernement se sent obligé de faire un geste sur la question des salaires des enseignants. Mais pour le moment, il ne s'agit que de promesses et la façon de présenter l'avenir est inquiétante. Ce n'est que par le biais d'une mobilisation collective, dans le respect des règles de l'administration, que nous pourrions obtenir des mesures concrètes et significatives sur les salaires.

Bruno GOUILLON



L'agenda du Spelc Centre Poitou-Charentes

Les responsables de notre organisation vous représentent dans les différentes instances de l'Enseignement catholique et de l'Education nationale. Voici nos engagements jusqu'aux vacances de printemps.



Les questions des adhérents

Si le Spelc vous apporte des réponses, c'est que vous avez posé les bonnes questions. La preuve dans cette rubrique.

Est-ce que je suis obligé de partir si j'entre dans le mouvement et qu'on me propose un poste?

La réponse de Brigitte Leclerc :

Non, à condition de ne pas être en perte d'heures ou de contrat.

Si un enseignant titulaire d'un contrat définitif fait une demande de mutation dans l'Enseignement catholique, il peut, le moment venu, accepter ou refuser la proposition de poste qui lui est faite même si celle-ci faisait partie de ses vœux.

En cas de refus, il ou elle conserve son poste actuel. Nous conseillons donc vivement à toute personne qui hésite, d'entrer dans le mouvement : il n'y a aucun risque ! Bien au contraire, la démarche est plus sûre qu'une demande hors délai qui peut être acceptée ou refusée.

Ma situation personnelle a changé. J'ai des difficultés financières importantes. A qui puis-je m'adresser ?

La réponse de Philippe Mesnager :

En Centre-Val de Loire, un fonds régional, est géré de façon paritaire, il octroie des aides (prêts ou dons) aux enseignants et aux salariés des établissements.

Dans les quatre départements de l'ex Poitou-Charentes, un dispositif semblable existe, il est réservé aux seuls salariés des établissements.

N'hésitez pas à contacter Philippe Mesnager : p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr ou par téléphone au 06 14 12 56 26.